



**L'Institut Economique Molinari**  
est heureux de vous inviter à un petit-déjeuner débat

Le mardi 22 novembre 2005  
De 8h45 à 10h15

Le principe de précaution: un principe risqué ou un principe de prudence?

Au Cercle Républicain  
5 avenue de l'opéra  
75001 Paris

Orateurs :

**Nathalie Kosciusko-Morizet**  
Députée de l'Essonne

**Jean-Philippe Feldman**

Avocat à la cour de Paris et professeur de droit public  
à l'université Bretagne Sud

Modérateur :

**Jean-Marc Vittori**, Les Echos

RSVP à Peter Mihok [peter@institutmolinari.org](mailto:peter@institutmolinari.org)

Pas de frais d'inscription.

Le principe de précaution a été introduit le 1er mars 2005 dans la constitution française. Ce principe fut d'abord consacré au sommet de Rio en 1992 et c'est en son nom que de nombreux gouvernements interviennent sur le marché des produits alimentaires, des produits agricoles, des jouets, des produits chimiques, etc.

La question que nous nous posons est celle de savoir si le principe de précaution est un moyen efficace de rendre nos vies plus sûres et s'il est un moyen de réduire le risque. Les deux orateurs présenteront chacun leur point de vue sur la question.

**Nathalie Kosciusko-Morizet** est députée de l'Essonne depuis 2002, et conseillère régionale d'Ile-de-France depuis 2004. Rapporteur du projet de loi

constitutionnelle sur la charte de l'environnement, elle a pour champ d'expertise les problématiques liées à l'environnement, au développement durable et à l'énergie, ainsi qu'aux liens entre la santé et l'environnement. Elle exerce les fonctions de présidente du groupe d'études « santé et environnement » à l'assemblée nationale. Elle est nommée conseillère technique chargée de l'écologie et du développement durable auprès du premier ministre, en mai 2002, après avoir été chargée de mission auprès du directeur développement et stratégie du groupe ALSTOM. Diplômée de l'Ecole Polytechnique, elle est aussi ingénieur du Génie rural et des eaux et forêts.

**Jean-Philippe Feldman** est avocat en droit privé, spécialement en droit du travail et plus largement en conseil aux entreprises. Ses domaines de compétence sont le droit constitutionnel et l'histoire de la pensée juridique et politique. Il s'intéresse aussi à la théorie générale de la fiscalité. Il a publié en 2004 un ouvrage intitulé *La bataille américaine du fédéralisme* aux PUF, qui étudie les rapports entre le gouvernement fédéral et les Etats américains de la fin du XVIII siècle à la guerre de sécession. Il s'est intéressé à la charte de l'environnement et au principe de précaution en tant que constitutionnaliste libéral. Il est agrégé des facultés de droit et actuellement professeur de droit public à l'université Bretagne-Sud.

L'institut économique Molinari (IEM) est un institut de recherche et d'éducation. Il vise à entreprendre et à stimuler l'approche économique dans l'analyse des politiques publiques. Il a été baptisé du nom de Gustave de Molinari. Economiste et journaliste franco-belge, il a lui même oeuvré toute sa vie à promouvoir cette approche.

L'IEM s'est fixé comme mission de proposer des solutions alternatives et innovantes favorables à la croissance économique et à la prospérité de l'ensemble des individus composant la société.

L'IEM est une organisation à but non lucratif financée par les cotisations volontaires de ses membres: individus, entreprises ou autres fondations. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention gouvernementale ni soutien de partis politiques.